



Autorité parentale et sortie du territoire

Par **celine2907**, le **04/01/2017** à **12:27**

Bonjour,

Mon [barre]conjoint[/barre] compagnon et moi allons avoir un enfant, lui est portugais, moi française.

Ma question : si nous nous séparons un jour (nous ne sommes pas mariés) quelles démarches doit je faire pour empêcher mon compagnon de partir au Portugal avec mon enfant ?

C'est juste par mesure de précaution mais je veux me rassurer.

Merci.

Par **cocotte1003**, le **04/01/2017** à **13:17**

Bonjour, il vous faudra saisir le tribunal. En fonction de vos arguments, le juge prendra la décision qui s'impose, cordialement

Par **amajuris**, le **04/01/2017** à **14:46**

bonjour,

si le père de votre enfant a l'autorité parentale, il peut le faire sortir du territoire.

par contre si vous craignez que votre enfant soit emmené à l'étranger, vous pouvez faire une

demande d'interdiction de sortie du territoire ou une demande d'opposition à la sortie du territoire.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774>

salutations